Hulſt ; *le Noordſtar*, Capitaine Lui je Pieners ; *le Jonge Jan de Ruyter*, Cap. Fokkes Thiebes de Ruyter, pour Setubal, ſur leur leſt ; deux Danois, *le Haufruen*, Capitaine Frederick Chriſtian Kaas, Vaiſſeau de guerre, pour Copenhague ; *la Providence*, Capitaine Peter Hotelman, pour Marſeille ; un Hambourgeois, *le Merourius*, Capitaine Detter Boſck, pour Setubal, ſur ſon leſt ; & un Napolitain *le S. Genaro*, Capitaine Vicente Aſcione, pour Londres.

On attend envain les nouvelles du départ de la flotte pour *Rio de Janeiro*, elle ne doit commencer à charger qu'après l'arrivée de l'Eſcadre qu'on attend inceſſamment du même lieu. Les deux Vaiſſeaux deſtinés pour les Etats de l'Inde n'attendent que des ordres pour partir.

Cours du Change le même jour.

Amſterdam	48
Londres	66 ¾
Genes	726
Madrid.	2370
Paris	460

Nous n'avons point de Correſpondant plus exact que celui de Liſbonne. Le plaiſir d'être utile au Public eſt le ſeul motif qui lui fait prendre la peine de nous envoyer ces avis. Nous penſons que ces articles méritent l'attention de nos Lecteurs. En nous faiſant connoître le commerce que différentes nations font en Portugal, ils nous inſtruiſent de celui que nous ne faiſons point, & que nous pourrions & devrions faire.

De Custrin, *le* 14 *Avril* 1764.

Les Magiſtrats de cette Ville ont promis une récompenſe de 500 écus d'Allemagne à quiconque trouvera dans l'eſpace de deux mois un remede efficace contre la galle à laquelle les moutons ſont ſujets, & qui s'engagera, dans le cours d'un mois, à faire la cure entiere & radicale d'un troupeau infecté de cette maladie.

De Mardid, *le* 23 *Avril* 1764.

La Cour a fait réitérer à Cadix les ordres du départ de la Flotte pour le 5 Juin prochain. On ne penſe pas qu'il puiſſe y avoir plus de 7 à 8 Vaiſſeaux prêts pour ce tems.

Cours du Change le même jour.

Paris	17 ½
Londres	38 5/8
Amſterdam	96 ¾
Cadix	½ p. % perte.

De Marseille, *le* 27 *Avril* 1764.

Lettre à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

Je n'euſſe jamais penſé, Monſieur, qu'en vous expoſant tout le déſavantage que nous éprouvons dans pluſieurs branches de notre commerce, par les efforts que font les étrangers pour nous les enlever, & en n'avançant à cet égard aucun fait qui ne fût dans la plus exacte vérité, je me fuſſe attiré une ſortie auſſi vive que celle que M. Aereboe, Conſul Danois à Alger a faite ſur moi.

Y a-t-il bien penſé, lorſqu'il vous a adreſſé la Lettre que je viens de lire dans votre Gazette N°. 28 ? Et comment n'a-t-il pas craint de ma part une juſtification qu'il étoit auſſi imprudent que dangereux pour lui de provoquer. Je vais la mettre ſous vos yeux cette juſtification avec toute la confiance que m'inſpire la vérité dont j'ai toujours fait mon idole ; mais en même tems avec toute la décence, tout les égards, & toute la politeſſe qu'on ſe doit reciproquement, & dont M. Aereboe a bien voulu ne pas uſer à mon égard ; ce ſera même pour ne pas m'en écarter que je ne m'attacherai point à relever les expreſſions dont il s'eſt ſervi : les injures ne ſont pas des raiſons ; & d'ailleurs je me porte volontiers à croire qu'il a pû ne pas connoître la force des termes qu'il a employés : j'entre en matiere.

M. Aereboe m'accuſe d'*avoir inſeré dans ma Lettre* du 15 Février G. N°. 28. *des fauſſetés, d'y avoir gliſſé des imputations odieuſes, & d'avoir voulu enfin parler de tout ce que je ne ſçavois pas, défaut dans lequel tombent tous ceux qui veulent parler de tout. S'il y répond* (ajoute-t-il) *ce n'eſt pas pour détromper le Public inſtruit, ce n'eſt que pour effacer de votre feuille des fauſſetés qui n'y devroient jamais paroître, & pour vous rendre, Monſieur, à l'avenir plus circonſpect dans vos éloges.*

Voilà une accuſation & des motifs bien graves. M. Aereboe me cite l'endroit répréhenſible *de ma Lettre*, il le copie par ces mots, *il dit en effet* (parlant de moi) *que les* Danois page 138, *fourniſſent le Royaume de Maroc des articles de marine de toute eſpece.* C'eſt-là ſelon lui la premiere fauſſeté & la premiere imputation odieuſe. Surpris de trouver dans cet endroit le mot

de *Danois*, je cours à la minute de ma Lettre, je ne l'y apperçois point, je la confronte avec l'extrait que vous en avez donné dans la feuille N°. 28. je n'y vois dans l'un & dans l'autre que cette phrase. *Les autres Particuliers qui fourniſſent le Royaume de Maroc des articles de marine de toute eſpece, ſont des* ETRANGERS *qui en retirent en échange des laines, cires & cuirs qu'ils envoyent chez nous ſur leurs propres Navires pour les y vendre, de façon qu'ils réaliſent par nos mains leurs productions.*

Juſques-là donc, je ne vois aucun motif perſonnel à M. Aereboe de s'élever contre moi, puiſque c'eſt par ſon fait propre que le mot de *Danois* a été ſubſtitué à celui d'*Etranger*. Mon intention n'étoit certainement pas de les déſigner ſeuls dans cet endroit parce que cette nation n'eſt pas la ſeule à faire ce commerce.

Il eſt vrai que M. Aereboe plaidant la cauſe de ces étrangers, peut faire porter *le faux* dont il m'accuſe ſur la nature de l'échange que je dis qu'ils font avec les Barbareſques; mais dans ce cas n'ai je pas en ma faveur la certitude des faits étayée par la notoriété publique. M. Aereboe me niera-t-il que ſans les Danois, les Anglois, les Hollandois & les Suedois, toute la Barbarie enſemble ne pourroit de ſon propre fonds mettre un Bateau à la mer, Me niera-t-il encore que les articles de marine de toute eſpece, c'eſt-à-dire, chanvres, planches, mâts & materiaux, toile à voile, gaudron, brai, fer, acier, cloux, &c. &c. que ces nations leur fourniſſent, compoſent preſque la totalité de toutes les cargaiſons qu'ils importent aux Royaumes de Maroc & d'Alger? Je ne crois pas qu'il oſe diſconvenir de ces faits. Dans ce cas il me ſeroit facile, je ne dis pas de l'en convaincre parce qu'intérieurement il ſçait bien à quoi s'en tenir, mais d'en prouver la vérité en mettant ſous les yeux du Public la nature & l'eſpece de ces cargaiſons dont je ſuis après à me procurer les détails. J'oſe avancer cependant que mieux inſtruit que ne le croit M. Aereboe, le Public n'exige pas de moi cette preuve, que je ſuis déja juſtifié dans ſon eſprit, ou pour mieux dire que je n'y ai jamais paſſé pour coupable, puiſqu'il a précédemment vû dans votre Gazette du 6 Septembre 1763, Province N°. 46, les plaintes que l'on vous adreſſoit de Cadix, ſur la nature de ce commerce ſi préjudiciable aux Puiſſances Chrétiennes qui ſont en guerre avec la Barbarie. M. Aereboe n'a pas lû ſans doute la Lettre que l'on vous a écrit à ce ſujet, mettons en un fragment ſous ſes yeux, ne fut ce que pour lui faire voir que nous n'avons parlé que de ce que nous ſçavions, & que ce que nous ſçavions étoit conforme à la vérité.

« Ces Pirates (vous dit l'Auteur de cette » Lettre en parlant des Saletins auroient » bien de la peine à armer le moindre petit Bâtiment ſi par une fauſſe politique » & par un intérêt mal entendu, *on ne leur » fourniſſoit pas les materiaux néceſſaires à* » cet effet: *les Puiſſances qui les en approviſionnent, & qui croyent par-là trouver » un nouveau débouché à leur commerce*, » ſont dans une erreur bien fâcheuſe, puiſ- » qu'ils donnent à ces Barbares les moyens » de vexer le leur . . . . il ſeroit à deſirer que les Puiſſances de l'Europe, bien » loin de leur fournir *les munitions* dont » ils ont beſoin, entretinſſent à frais com- » muns des Frégates de force pour arrêter » leurs courſes, pour bloquer leurs Ports, » & les combler même s'il étoit poſſible ».

Qu'il me ſoit permis de faire obſerver à M. Aereboe que l'aſſertion de l'Auteur de cette Lettre eſt d'autant plus impoſante, que Cadix d'où il écrit eſt le Port le plus voiſin de ceux de Maroc; qu'il a été par conſéquent plus à portée d'apprendre les mouvemens qui s'y feſoient, mouvemens d'autant plus intéreſſans pour les Eſpagnols, qu'ils ſont toujours en guerre avec les Barbareſques, & qu'ils ſont les premiers expoſés à leurs incurſions & à leurs pirateries; & qu'enfin preſque tous les Navires venant du Nord pour cette deſtination relachent à Cadix pour s'y radouber ou pour s'y aproviſionner, ou pour y prendre des fonds en eſpeces qu'ils portent également en Barbarie.

De tout cela je puis donc en conclure que ma Lettre ne contient aucune fauſſeté. Paſſons à préſent à la note détachée de cette Lettre dans laquelle M. Aereboe a crû voir de nouvelles fauſſetés & de nouvelles imputations.

J'avance dans cette note que *la Compagnie du Danemarck fournit aux Maroquins toute ſorte d'agrès, de matieres propres à la conſtruction, même des Vaiſſeaux conſtruits. & j'ajoute que cette même Compagnie fa*

passer ses fonds à Marseille de la maniere que je l'indique.

Cette note, j'en conviens, est personnelle aux Danois; j'ai pû, sans contredit, les désigner seuls ici, parce qu'ils font à eux seuls les trois quarts du commerce des étrangers dans cette partie chez nous, & que c'est d'eux, par conséquent, que nous vient la plus grande concurrence & le plus grand préjudice.

Que répond à cette note M. Aereboe? *L'Auteur* (dit-il) *a avancé tout cela de son chef, sans preuve; non-seulement le Danemark ne fournit pas à Maroc des agrès, munitions de guerre & de marine, mais n'en a jamais fourni. Je suis en état* (ajoute-t-il) *de le dire & de l'affirmer, parce que j'ai eu l'honneur d'être employé à tous les traités faits avec l'Empereur de Maroc, ayant été le premier Consul de S. M. Danoise qui n'a jamais voulu consentir à fournir des armes aux ennemis des Puissances, ses Alliées & ses Amis*

Je répond d'abord à M. Aereboe, que sa mission sans doute se bornoit à conclure un Traité de commerce & d'alliance entre sa Nation & le Roi de Maroc. Or dans un pareil Traité stipule-t-on ordinairement les articles dans lesquels les sujets respectifs négocieront? Le Souverain leur ouvre la voye, & c'est à eux ensuite à profiter du bienfait de leur Prince au plus grand bien de l'Etat & à leur plus grand avantage

Je passe à présent à la preuve de ce que j'ai avancé dans ma note. Elle renferme deux faits. La fourniture des articles de marine faite aux Maroquins, & le produit de cette fourniture réalisé chez nous.

Si, pour appuyer le premier fait, je renvoyois à la notoriété publique, M. Aereboe se permettroit sans doute encore de dire que le public mieux instruit dément monassertion. Présentons lui donc une preuve, contre laquelle il ne puisse pas s'inscrire en faux. Je la trouve encore telle que je puis la desirer dans votre Gazette. M. Aereboe n'a lû apparemment que celle du n° 28. S'il avoit parcouru les autres, il auroit trouvé dans celle du 22 Novembre 1763; Paris, n° 68, une Lettre écrite de Salé le 16 Octobre 1763, par le Capitaine Cesar-Antoine Dupuis, commandant cy-devant le navire les deux *Amis* parti du Havre pour la Martinique, & M. Aereboe auroit senti alors qu'inutilement il s'éleveroit aujourd'hui contre ce que j'ai avancé s'il ne détruisoit auparavant le témoignage d'un homme connu, qui ne se trouva sur les lieux, que parce qu'il a été une des tristes victimes de la puissance précaire des Saletins, je renvoye donc M. Aereboe à cette Lettre. Il est inutile de la remettre sous les yeux de ceux qui la connoissent.

Je prie M. Aereboe d'observer que l'Auteur de cette Lettre est un homme connu & digne d'être crû, qu'il écrit du lieu même, c'est-à dire, d'un endroit où il voit tout, où il entend tous les propos, d'autant plus libres, & par-là d'autant plus vrais qu'on n'y connoit point l'art funeste de dire le contraire de ce qu'on pense & de ce qu'on fait, d'un endroit enfin où ses malheurs l'ont conduit & d'où il apperçoit les mains qui ont concouru à lui forger des fers. Je prie encore M. Aereboe d'observer que c'est a son armateur que ce Capitaine écrit, c'est-à-dire, à un homme, dans le sein duquel il dépose ses sollicitudes & met toute sa confiance; après cela qu'il me permette de passer sous silence toutes les anecdotes particulieres que je puis avoir sur cet objet, & de ne pas pousser plus loin ma justification sur le premier fait.

J'ai avancé en second lieu que c'est par nos mains que les Danois réalisent les productions qu'ils ont importées de chez eux en Affrique. J'en trouve la preuve dans l'arrivée ici de quatre Navires Danois, sans compter ceux qui peuvent n'être pas venus à ma connoissance, partis tous de Salé & Safi, dans les derniers mois de 1763, c'est-à-dire, dans le seul tems propre aux retour de ce pays. * De ces quatre Danois je n'ai pu encore me procurer que la cargaison de trois, je vais vous la donner, elle vous servira, Monsieur, d'estimation pour la quatrieme.

Le Vaisseau du Capitaine Koasgard arrivé le 28 Juillet, ayant en laines 732 balles, en cire 144 surons, en gomme 122 surons & 667 cuirs; celui du Capitaine Dirkbois en est arrivé le 31 Août, & qui avoit déclaré qu'il avoit laissé à Safi deux Vaisseaux Danois & un Hollandois destinés pour chez nous, ayant 441 balles de laine & 100 surons de cire; celui du Ca-

---

* Le fond de ces cargaisons consiste en laine dont la tonte ne se fait qu'en Avril & Mai, on ne peut donc la charger qu'en Juin,

pitaine Thomas Hammer, un des deux ci-dessus, ayant 565 balles de laine, 65 surons de cire, 3 surons de gomme, & 735 cuirs.

Total de la cargaison de ces trois Navires, laine 1738; cire 304; gomme 125; cuirs 1402.

Les 1738 balles de laine ont dû peser environ 7600 quintaux, évalués à 32 ℔ le cent, elles ont dû produire 240,896 ℔

Les 304 surons de cire ont dû peser 608 quintaux environ à 133 ℔ 79,864

Les 125 surons de gomme ont dû peser 275 quintaux à 65 ℔ 17,945

Les trois cargaisons sans les cuirs ont donc dû produire aux Danois environ . . . 348,705 ℔

Or je vous demande à présent, Monsieur, si, mettant à part les préjudices infinis qui résultent pour nous des fournitures que ces étrangers font à Maroc, Je vous demande, dis-je, si ce commerce nous est avantageux, s'il nous convient effectivement d'abandonner aux Danois comme aux autres Nations le soin de nous fournir de laines, cires, gommes & cuirs, de les voir en concurrence dans les achapts sur le pays & dans le transport avec nos Batimens; je dis plus de voir un de ces Bâtimens étrangers importer la cargaison de deux des nôtres, & si j'ai enfin tort de soutenir que nous ne veillons pas assez sur nos intérêts; que plusieurs branches souffrent, & qu'il est à desirer que revenant enfin à nous mêmes, nous fassions les derniers efforts pour nous rendre maîtres tout au moins de ce qui nous appartient. Je ne pousse pas plus loin mes réflexions. Ma Lettre n'est d'ailleurs que trop longue & mon zele patriotique justement ému me feroit peut-être passer les bornes que je me suis prescrites.

Je suis, &c.

Lorsque nous avons inséré dans la Gazette, n° 28, la Lettre de M. Aereboe, nous avous voulu donner une preuve de notre impartialité. Quoiquelle attaquât un peu vivement un homme que nous estimons, & qu'elle lui fit des reproches que nous savions bien qu'il ne méritoit pas, nous ne nous permimes aucune réflexion: Il se justifie lui-même aujourd'hui, il auroit droit de nous accuser de partialité si nous ne mettions pas sous les yeux du public sa justification. Elle est modérée, & il nous semble qu'elle ne peut choquer les personnes qui n'aiment que la vérité. Nous savons que l'habile Négociant qui nous l'a envoyée, est fort instruit des objets dont il parle, qu'il est jaloux de ne dire que des vérités, & qu'il n'est animé que du desir d'être utile à ses compatriotes.

DE MARSEILLE, *le 16 Avril* 1764.

Exportation.

Pour Salé, par le Vaisseau *le Vesuve*, Capitaine Thomas Hammer, Danois; 11 balles de toileries; 29 barrils d'alun de Rome pesant 11200 ℔; 11 d° de tartre rouge pesant 4500 d°; 46 balons de papier, 15 balles de toiles d'emballage; 1 paquet de ficelle; 2 balles de soyes pésant 463 d°; 1 balle de sacs à laine vuides; 25 dames jeannes de vin rouge; 14 caisses de provisions.

Pour la Calle, par la Tartane *la Marie-Joseph*, Capitaine Pierre Merle, 1 caisse de pains de sucre pesant 60 ℔; 1 d° de clincaillerie; 51 tonneaux, 414 millerolles de vin rouge; 25 rest de Liban; 1 estocq; 2 barrils de poudre à canon; 1 caisse de peignes; 1 balle de raisins secs; 9 fils de coraille; 25 Sarlis; 1 piece de plomb; 1 braque; 2 paquets de ligne blanc; 6000 briques; 32 paires de rames; 4000 piastres.

Pour Tunis, par le Brigantin *le Fortuné*, Capit. Jean Baptiste Jourdan, 26 balles de laine d'Espagne pesant 8484 ℔; 2 caisses de bougies pesant 306 ℔; 4 caisses d'agobilles; 9 barrils de caffé pesant 1531 ℔; 1 d° de cochenille pesant 252 ℔; 1 sac de noix de galles pesant 400 ℔; 1 caisse de cidre; 2 d° d'anchois; 8 barriques de tartre pesant 5730 ℔; 1 barril de suca pesant 150 d°; 4 caisses de fayance; 19 barriques de vin rouge; 1 caisson de jambon; 3 caisses; 3 figures de plâtre; 1 douzaine de bouteilles de cristal; 1 d° de cuivreries; 1 d° de toileries; 1 d° de salaison; 1 d° de fruit en fayance; 1 d° de galons d'or & d'argent; 1 d° d'étoffes de Lyon.

Pour Alger, par la Barque *le S. Pierre*, Capitaine Pierre Boze, 50 caisses de soufre en canon pesant 13130 ℔; 1 caisson de rubans de soye en or; 1 balle de draps; 15 caisses; 10 ballons de papier; 1 barri-

que de ceruſe peſant 1440 ℔; 9 ſacs de caffé peſant 1950 d°; 4 balles de cardes; 2 barrils de miny peſant 2100 d°; 4 reaux de plomb peſant 2760 d°; 8 balles de roilleries; 1 caiſſon d'étoffes de ſoye; 3 caiſſes d'agobilles; 20 balles de toiles d'embalage; 778 barrils de fer peſant 46430 ℔; 8 caiſſes de ſirop; 3 d° de fayance; 1 balle de mercerie; 2 boîtes de bijoux or & argent; 2 luſtres; 1 pannier d'ouvrages de cuivre; 1 caiſſon de cartes à jouer; 13 barriques de vin rouges; 80 millerolles d°; 2 paquets de cringles; 2 tournebroches; 6 cages pour Canarie.

Pour Conſtantinople, par la Barque *la Vierge de la Garde*, Capitaine Jacques Cancelin, 170 ballots de londrins ſeconds; 9 d° de londres larges; 5 d° de draps; 1 balle de draperies; 77 barriques de ſucre terré; 1091 quintaux d°; 20 d° de ſucre en pain peſant 12228 ℔; 8 barrils de cochenille peſant 1661 d°; 9 d° d'étain peſant 4487 d°; 51 barriques de caffé peſant 26482 d°; 78 ballons de papier; 2 caiſſes de dorures; 2 balles de clincaillerie; 12 caiſſes de prunes; 107 quintaux de bois de Sainte Marthe; 4 caiſſes de cartes; 10 barrils de vif argent; 1 caiſſe de grenaille peſant 445 ℔; 2 d° de fayance; 1 d° de velours; 6 barrils d'indigo peſant 2969 ℔; 2 caiſſes de bonnets.

Pour Alexandrie, par la Corvette *l'aimable Thereſe*, Capit. Joſeph Abeille, 174 ballots de londrins ſeconds; 31 d° de londres larges; 8 d° de londres ordinaires; 2 d° de draperies; 1839 barres; 1172 quintaux de fer; 6 barrils de fer blanc; 1 caiſſe de bonnets; 1 barril de grabeau d'indigo; 8 balles de poivre peſant 4178 ℔; 173 ballons de papiers; 2 ballots de mahoux ſecond; 65 barrils, 325 quintaux d'étain; 14 barriques, 131 quintaux de ſucre en pain; 5 barriques de clincaillerie; 7 d° de vin rouge; 67 paquets de plomb peſant 4100 ℔; 6 barriques de gingembre peſant 4041 ℔; 11 caiſſes de liqueur; 4 barrils de vieux cloux peſant 1811 ℔; 1 caiſſe de corail ouvré peſant 82 ℔; 1 d° d'orphevreries; 4 d° de proviſions; 5 d° de fayance.

Pour Salonique; par la Pinque *l'Union*, Capitaine Tropes Martin, 126 ballots de londrins ſeconds; 2 d° de londres larges; 38 barrils d'indigo peſant 10578 ℔; 2 d° de noix de muſcade peſant 534 d°; 4 d° de cochenille peſant 1001 ℔; 1 d° d'étain peſant 468 d°; 182 quintaux, 100 pains de plomb; 11 balles de poivre peſant 5694 d°; 1 barrique de verdet peſant 56; d°; 2 d° de girofle peſant 1192 d°; 5 d° de caffé peſant 2215 d°; 8 d° de ſucre en pain peſant 4677 d°; 5 caiſſes de bonnets; 1 d° de ſirop de capilaire; 55 pieces de bois de fernambouc peſant 3150 ℔.

Pour Smyrne, par la Barque *la Levantine*, Capitaine Jacques Maganon, & la Tartane *la Cenie*, Capitaine Jacques Engelfret, 205 ballots de londrins ſeconds; 54 d° de londres larges; 115 barriques, 1461 quintaux de ſucre en poudre; 21 barriques, 125 quinraux de ſucre tapé; 6 barrique de ſucre terré peſant 8057 ℔; 6 d° de ſucre en pain peſant 3000 ℔; 15 barrils de cochenille peſant 3491 ℔; 100 ballons, 2 caiſſes de papier; 68 barrils d'indigo peſant 19605 ℔; 14 caiſſes de bonnets; 1328 quintaux, 670 pains de plomb; 5 caiſſes d'étoffes de ſoye; 1 barril de muſcade peſant 479 ℔; 1 balle de ſerge d'eſcol; 1 d° d'impériale; 3 barrils d'azur peſant 1575 ℔; 1 caiſſe de bijouterie; 46 balles de poivre peſant 17966 ℔; 338 ſacs de caffé peſant 48772 ℔; 1 caiſſe de laine filée peſant 60 ℔; 7 d° de ſirop capillaire; 4 barriques de verdet peſant 3988 ℔; 2 bar. de grabau d'indigo peſant 500 ℔; 1 caiſſe de cotton; 1 paquet de filet d'or; 1 caiſſe de drogueries peſant 200 ℔; 38 barrils d'étain peſant 18933 ℔; 140 ſacs de caffé; 10 tonneaux d'amandes, 2 barriques de verdet; 1 barril de girofle.

DU HAVRE, *le 3 Mai* 1764.

Importation.

De Falmouth, par le Sloup Anglois *le Michel & Jeanne*, Capitaine Salathiel Potter, 119 blocs d'étain.

D'Amſterdam, par la Galiotte Hollandoiſe, *le jeune Sloep*, 14 balles, 2 caiſſes, 2 tonneaux, 1 coffre, 2 balles, 2 paniers de marchandiſes; 500 cannevettes; 1 panier de ſerrures & flacons; 117 tonneaux de feves pour guinee; 230 fromages.

De Bordeaux, par le Brigantin *le S. Louis*, Cap. Michel Heux, 16 tonnaeux, 19 barriques, 8 tierçons de vin; 2 barriques d'eau-de-vie; 1 caiſſe de liqueurs; 1 quart de ſucre; 1 caiſſe de jambons & cuiſſes d'oyes; 2 rouleaux de palanche; 2 barrils de caffé; 1 barril, 1 coffre de hardes; 2 ballots de

coton ; 1 malle, 2 caiſſes, 8 porte-manteaux.

De Roterdam, par le Navire Hollandois, *la Gertrude & Adrienne*, Capitaine Cornelis de Jong, 100 barrils, 5 ſacs de graine de lin ; 14 nattes ; 44 planches.

Expor arion.

Le Senau Hollandois, *le Marquis de Gramby*, Capitaine Claas Jonker, eſt parti pour Marſeille chargé de bled.

DE DAX, *le* 21 *Avril* 1764.

Prix courant de quelques marchandiſes & denrées.

Prix en gros des cuirs à la Tannerie Royale.

Cuir à l'orge aſſorti, du poids de 32 juſqu'à 40 ℔ *le cuir entier*, premiere qualité, 20 ſ. 6 d. ſeconde qualité 19 ſ 6 d, bon rebut 15 à 18 ſ *la livre* ; cuir à la *Gizey* liſſé du poids de 28 à 40 ℔ premiere qualité 12 ſ, ſeconde 20 ſ, bon rebut 17 à 18 ſ *la livre* ; vache liſſée du poids de 12 juſqu'à 26 ℔, premiere qualité, 22 ſ, ſeconde, 21 ſ, bon rebut, 17 à 20 ſ *la livre* ; cuir noir à Sellier du poids de 20 à 32 ℔, premiere qualité 23 ſ *la liv.* dito de couleur de noiſette du poids de 18 à 25 ℔, 23 ſ *la livre* ; dito blanc paſſé en ſuif, du poids de 20 à 40 ℔, 21 ſ *la livre* ; veaux & geniſſes, tant en blanc qu'en noir, du poids de 3 à 12 ℔, 24 à 40 ſ *la livre.*

Nota. Les étrangers jouiront d'un rabais de 2 ſ *par livre* ſur chaque article, en fourniſſant un certificat de ſortie des cuirs hors du Royaume.

Prix de quelques denrées dans les quatre derniers marchés.

Le 31 Mars, le froment s'eſt vendu 3 ″ 8 à 12 ſ, le 7 Avril, 3 ″ 9 à 12 ſ, le 14, 3 ″ 11 à 15, le 21, 3 ″ 11 à 14 ſ la meſure raſe peſant 34 ℔ *poids de marc* ; le ſeigle, le 31 Mars 2 ″ 8 à 12 ſ, le 7 Avril *idem*, le 14, 2 ″ 10 à 13 ſ, le 21, 2 ″ 10 à 15 ſ, la meſure raſe peſant 30 ℔ ; bled d'Inde, le 31 Mars, 2 ″ 5 à 8 ſ, le 7 Avril *idem*, le 14 *idem*, le 21 *idem* la meſure raſe peſant 32 ℔ ; avoine, le 31 Mars, 1 ″ 10 ſ, le 7 Avril *idem*, le 14 *idem*, le 21, 1 ″ 12 ſ la meſure comble peſant 25 ℔ ; *millet*, le 31 Mars, 2 ″ 4 à 6 ſ, le 7 Avril, 2 ″ 2 à 4 ſ, le 14, 2 ″ à 2 ″ 2 ſ, le 21, 1 ″ 19 ſ à 2 ″ 1 ſ la meſure raſe peſant 32 ℔ ; *panis*, le 31 Mars, 1 ″ 16 à 18 ſ, le 7 Avril, *idem*, le 14, *idem*, le 21, *idem*, la meſure raſe peſant 31 ℔.

Le vin vieux rouge & blanc, s'eſt vendu dans les mêmes marchés 80 à 84 ″ la barrique, conterant 300 pintes de Paris ; le vin nouveau s'eſt vendu le 31 Mars 60 ″, le 7 & le 14 Avril 57 ″ ; le 21 ſans prix.

La *réſine* s'eſt vendue le 31 Mars, 3 ″ 3 ſ, le 7 Avril, 2 ″ 16 ſ, le 14, 3 ″ 1 ſ, le 21 ſans prix, le quintal de 100 ℔ ; le *brai* le 31 Mars, 2 ″ 15 ſ le quintal, ſans prix les autres marchés. *poix pege*, le 31 Mars, 3 ″ 6 ſ, le 7 Avril, *idem*, le 14, 3 ″ 5 ſ, le 21, ſans prix le quintal ; *goudron*, le 31 Mars, 27 ″, le 7 Avril, 28 ″, le 14, 28 à 29 ″, le 21, ſans prix, la barrique peſant 700 ″ ; dito le 31 Mars, 9 ″, le 7 Avril, 10 ″ 15 ſ, le 14, 8 ″ 10 ſ, le 21, ſans prix, le barril peſant 250 ℔ ; dito, le 31 Mars, 4 ″ 5 ſ, le 7 Avril, 4 ″ 15 ſ, le 14, 4 ″ 5 ſ, le 21, ſans prix, le petit barril peſant 125 ℔.

Nous devons cet article au même Citoyen qui nous avoit envoyé celui du 24 Mars, inſéré dans la Gazette, N° 30. » Ce » n'eſt, nous dit-il, que de la circulation » des grains perfectionnée que nous pou» vons eſpérer un certain ſoulagement. Il » eſt à obſerver, Monſieur, que quoique la » Ville de Dax ne ſoit qu'à dix lieues de la » mer par le port de Bayonne, & qu'elle » ſoit ſur une riviere bien navigable, tous » les grains y ont été chers cette année, & » que le froment s'y vend, depuis bien des » mois, de 8 ″ 10 ſ à 9 ″ 10 ſ plus cher » qu'à Paris, en ſuppoſant une meſure de » même contenance que le ſeptier de cette » Capitale.

» Je ne crois pas devoir priver la Société » de mes idées telles qu'elles ſont. Je croi» rois manquer envers elle, & recevoir mal » vos invitations patriotiques, en gardant » le ſilence : c'eſt pourquoi je continuerai » tous les mois, & plus ſouvent s'il m'eſt » poſſible, à vous envoyer l'état du prix des » denrées, & à vous faire les obſervations » que je croirai de quelque utilité.

Ainſi ce zelé Citoyen s'engage à nous communiquer tout ce qu'il croira utile à ſes compatriotes. Puiſſe ſon exemple être imité dans toutes les Villes conſidérables du Royaume ! La Gazette du Commerce ſera, ce que nous deſirons qu'elle devienne, l'ouvrage de la nation.

CHANGE DE LONDRES
avec différentes Places de l'Europe, le 4 Mai 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½	36	6
D° à vue	36	4
Rotterdam 2 uſances ½	36	7
Hambourg 2 uſances ½	34	11
Paris	30	½
D°. 2 uſances	30	¼
Bordeaux, 2 uſances	30	
Cadix	37 ⅞ à	38
Madrid	38	
Bilbao	37	¼
Livourne	48	
Gênes	47	½
Veniſe	50	
Liſbonne	5 à 5	¼
Porto	5 à 4	½
Dublin	9	
Agio de la banque d'Holl.	3	⅜

Prix des Matieres d'or & d'argent, & de la Cochenille, à Londres le même jour.

Or en eſpéces	3 ℔	18 ſ	3 d
D°. en barres	3	18	3
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares		5	2 ¼
D°. petites		5	2 ¼
Grandes Mexicaines		5	2 ¼
D°. petites		5	2 ¼
Argent en barres		5	3 ½
Cochenille la ℔		14 ſ	3 d

PRIX DES FONDS PUBLICS EN ANGLETERRE, *le même jour.*

Actions de la Banque	116 ¾ à ½
De la Com. des Indes	
Actions de la Mer du Sud.	
Anc. Ann. de la M. du S.	84 ¼ à ½
D°. Nouvelles	
D°. réduites à 3 p °/°	86 ¼ à 85 ½
D°. conſo idées à 3 p. °/°	87 ⅜ a 86 ½ a ¾
De la C. des I. à 3 p °/°	83 ¼
D°. de 1751, à 3 p °/°	
D°. de la B. 1756 à 3 ½ p. °/°	
D°. 1758 a 3 ½ p °/°	91 ¼ à ½
D°. 1762 à 4 p °/°	99 ¾ a ½
Bill. de la C. des I. prime	19 a 20 ſ

De l'Ech. 1763.
Eſcompte
De la Marine payable en Avril.
Eſcompte
Annuités à longs term. 27 à 26 ¾
Souſcriptions 1763.
De la Marine à 4 p °/° 94 ⅛ à ¼
D°. à 4 p. °/°. 1763. 94 ¼ a ⅜

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS *à Paris, le 5 Mai 1764.*

Changes.

Amſterdam	55	⅞ ⅞
Londres	30	⅞
Hambourg	180	¼
Madrid	15	2 ſ 6 d
Cadix	15	1
Livourne	95 ½	à 96
Lyon, Pâques		½

Effets publics.

Actions des Fermes	1015	
Amortiſſ.		
Duplicata		
Lots de la 3e Loterie.	1ere tirage.	2 p °/°
3e. Lotterie	750	
2 ſ p °/°	2	¾ ¼
Emprunt, 50 millions	10	¼
Annuités	472	
Coupons	94	½ ½
Colonies,	8	½
Récepiſſé des Monnoyes,		

Compagnie des Indes.

Actions	945
Emprunt	470
Promeſſes	8

Epoques de la quatriéme Loterie.

4 5
10, 8 ½

Contrats.

Bretagne	8
Cuirs à 3 pour °/°	56
4 p. °/°	76
Sur la Ville de Paris	

AVIS.

Cette Gazette paroît régulièrement deux fois par ſemaine; on y inſere, gratis, les Avis rélatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ pour une année. Il faut s'adreſſer au ſieur DUFRESNE, *Directeur, au Bureau général, rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & les ports de lettres.*

A Paris, de l'Imp. de VALLEYRE *pere, rue S. Severin.*

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNE'E 1764. Du Samedi 12 Mai.

DE PARIS, *le 27 Avril* 1764.

LA queſtion de l'exportation des grains eſt trop intéreſſante & trop importante pour que nous craignions de fatiguer nos lecteurs en les arrêtant encore ſur cet objet. Nous croyons donc qu'ils ne déſaprouveront pas le parti que nous prenons de leur faire connoître une brochure de 52 pages *in*-8°, intitulée, *réflexions ſur la police des grains en France & en Angleterre.* Cet écrit, répandu depuis peu dans le public, paroît avoir été bien accueilli, & s'il nous étoit permis de dire ce que nous en penſons, nous ajouterions qu'il mérite bien ce ſuccès. Nous allons tâcher d'en donner une idée à nos lecteurs pour les mettre en état de porter eux-mêmes leur jugement ſur cette brochure.

Il eſt certain que le ſyſtême de l'exportation des grains a des Partiſans nombreux & dans toutes les claſſes de Citoyens, il paroît qu'il a auſſi des adverſaires, mais ceux-ci ne ſont pas auſſi nombreux, & il ſemble qu'ils ne prennent pas, comme les premiers, le public pour Juge de leur façon de penſer. » Quand deux opinions op-
» poſées trouvent des partiſans, dit l'Au-
» teur de la brochure que nous faiſons
» connoître, les perſonnes qui reſtent dans
» la neutralité doivent penſer, ou que les
» deux partis ſont dans l'erreur, ou que
» celui qui défend la vérité n'expoſe pas
» aſſez clairement ſes raiſons, ou que le
» parti oppoſé à des motifs d'incapacité ou
» d'intérêt particulier qui l'empêchent de
» ſe rendre à la lumiere. Dans quelle claſſe
» placer ceux qui demandent la liberté du
» commerce des grains, comme une opé-
» ration ſalutaire pour un Royaume épui-
» ſé, & ceux qui regardant la prohibition
» comme le ſalut de l'état, enviſagent l'ex-
» portation comme le germe de la diſette
» & de la famine? Quelque puiſſe être
» le dégré de lumieres de ceux qui hazar-
» dent leur avis ſur cette queſtion, il ne
» leur ſera peut-être pas inutile d'entrer
» dans la diſcuſſion d'un fait principal qui
» eſt devenu, pour ainſi dire, l'arſenal où
» chacun puiſe des armes.

Tel eſt le debut de l'Auteur. Ce fait principal eſt d'un côté notre propre expérience, de l'autre celle des Anglois. La France ſe rétablit & devint même opulente pendant l'adminiſtration du Duc de Sully. Le plus actif de ſes principes, diſent les partiſans de la liberté, fut de favoriſer l'exportation; mais leurs adverſaires pourroient répondre que la liberté d'exporter dont on jouit ſous le miniſtere du Duc de Sully, ne fut que de tolérance, qu'elle ne fut point légale, puiſque l'Edit du 12 Mars 1595, qui défend d'exporter les grains, ſous peine d'*être pourſuivi comme criminel de lèze Majeſté*, n'a jamais été révoqué. Or il paroît démontré que s'il eſt incertain que ce Miniſtre ait eu part à cet Edit, il eſt du moins impoſſible de ſe diſſimuler qu'il n'en ait eu une parfaite connoiſſance. Il eſt donc douteux que ce Miniſtre ait regardé la liberté de l'exportation comme un principe fondamental d'adminiſtration; il eſt donc vraiſemblable que la faveur qu'il accorda à l'exportation tenoit autant aux circonſtances qu'aux principes qu'on lui attribue d'après ſes mémoires & ſon adminiſtration.

L'expérience des Anglois eſt le ſecond point d'appui de ceux qui déſirent la libre

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

exportation. C'eſt, diſent-ils, à la ſortie des grains que cette nation doit la plus grande partie de ſes avantages actuels. Une expérience heureuſe & ſoutenue pendant plus d'un ſiecle doit faire taire les préjugés les plus enracinés. Les partiſans de la prohibition ſe plaignent de ce qu'on veut introduire en France des maximes Angloiſes. Ce qui convient dans un pays, diſent-ils, ne convient pas dans un autre. La police des Anglois appelleroit parmi nous la diſette & la famine. Ils ont d'ailleurs ſenti eux mêmes la néceſſité d'interdire quelquefois la ſortie de leurs grains. Mais, dit notre Auteur, il ne paroît pas difficile de prouver aux partiſans de la prohibition qu'ils ſe rapprochent beaucoupplus des principes Anglois qu'ils cherchent à écarter, que les partiſans de la liberté qui reclament continuellement ces principes.

» Nos prohibitions à la ſortie empê-
» chent, dit-il, le bled étranger d'entrer
» dans le Royaume. C'eſt auſſi le principal
» but de la police Angloiſe, que de chaſſer
» le bled étranger. Nous repouſſons nos
» voiſins, en les avertiſſant qu'ils ſeront
» retenus dans nos ports dès qu'ils y ſeront
» entrés : l'Angleterre repouſſe l'étranger,
» en chargeant ſa denrée de droits ſi énor-
» mes qu'il perdroit beaucoup à l'y con-
» duire.

L'Auteur après avoir pouſſé ce parallelle encore plus loin, entre dans l'examen de la police des Anglois ſur les grains. Il expoſe le tableau de l'origine, des progrès & de l'état actuel de cette police par rapport au commerce des grains. Il fait voir qu'elle eſt défectueuſe, qu'elle eſt ſujette à des inconvéniens, que nous ne devons point l'adopter.

» Que nous importe, en effet, dit-il,
» ce que le Duc de Sully penſoit à l'égard
» du commerce des grains, puiſque d'un
» côté il n'a pas imprimé le ſceau de la loi
» à ce qu'on regarde comme ſes principes,
» & que d'un autre côté la liberté qu'il a
» certainement favoriſée, fait partie des
» bonnes opérations avec leſquelles il a
» ſauvé le Royaume ? Que nous importe
» ce qu'ont fait & ce que font les Anglois,
» puiſqu'il eſt certain que leur police eſt
» incomplette, & qu'elle a des inconvé-
» niens marqués qui ſeront irrémédiables
» tant que la gratification ſubſiſtera ? Som-
» mes-nous aſſez bornés pour n'oſer faire
» un pas ſans nous vouer à une imitation
» ſervile ?

Il fait voir enſuite que les droits impoſés à l'entrée des grains en Angleterre, a quelquefois expoſé ce Royaume, quoique très-rarement, à manquer de grain. C'eſt ce qui a fait prendre aux Anglois le parti de varier ces droits ſuivant les variations dans les prix de leurs grains, mais ce nouvel arrangement les a jettés dans des détails minutieux & embarraſſans, & ne les garantit point de ſe voir privé de la quantité de grains néceſſaires à leur conſommation, puiſque les Commerçans étrangers n'ont aucune bouſſole pour ſe conduire. On peut voir la preuve de cette aſſertion dans l'ouvrage même.

De toutes ces obſervations l'Auteur conclut qu'il n'eſt pas vraiſemblable » que parmi
» ceux qui ſentent la néceſſité de réparer le
» fond des richeſſes du Royaume, par la
» la libre exportation des grains, il s'en
» trouvât un ſeul qui voulût que la police
» Angloiſe fut adoptée. 1°. Parce qu'avec
» un peu de connoiſſance des hommes, on
» ſait qu'il eſt inutile de récompenſer l'expor-
» tation. 2°. Parce que la gratification nous
» obligeroit à prendre des meſures pour
» repouſſer le bléd étranger ; & il eſt très-
» important au contraire de l'attirer, juſ-
» qu'à ce que notre Commerce extérieur
» ſoit aſſez bien établi pour faire ceſſer,
» ou pour borner l'importation du bléd
» étranger par notre propre abondance. 3°.
» Parce que la gratification d'un côté, &
» de l'autre l'expulſion du blé étranger,
» demanderoient que toutes les différences
» & toutes les variations du prix de nos
» blés fuſſent épiées & conſtatées, ce qui
» entraîneroit une multitude de gênes,
» d'embarras, de formalités qui ſuffiroient
» pour empêcher notre Commerce d'ex-
» portation de s'établir. Il n'eſt pas plus
» vraiſemblable, ajoute-t-il, que les parti-
» ſans de la prohibition voulûſſent adop-
» ter la police Angloiſe, quoiqu'à la con-
» ſidérer uniquement par ſes effets, elle ſe
» rapproche beaucoup plus du ſyſtême des
» prohibitions que de celui de la liberté.

» Ce qu'on demande aujourd'hui en
» France, dit notre Auteur, ce dont nous
» avons le beſoin le plus preſſant, c'eſt que
» le Commerce des grains ſoit libre. La li-

» berté ſuppoſe qu'en tout tems, en toutes » circonſtances, on pourra *importer* ou *ex-* » *porter* les grains.

Ce n'eſt que par cette liberté entiere que nous éviterons les inconvéniens de la police Angloiſe ſur cet objet, & c'eſt par elle que notre culture détériorée ſe fortifiera, & ne tardera pas à devenir floriſſante, que les diſettes ne ſe feront jamais ſentir, parce que l'étranger ſuppléera à ce qui pourroit nous manquer dans les mauvaiſes années, que nous gagnerons, outre une branche d'exportation, l'avantage d'être l'entrepôt des nations du Nord qui rempliſſent le vuide des greniers du Midi. » Il » ſeroit inutile, ajoute l'Auteur, de pouſ- » ſer plus loin l'examen des avantages que » nous retirerions d'une entiere liberté, » ſeule police qui ſoit fondée ſur la na- » ture, ſur la raiſon, ſur l'expérience. » Ces avantages ont été démontrés par plus » d'un côté dans des ouvrages qui ſont » entre les mains de tout le monde; & le » public ne connoit aucun écrivain qui ſe » ſoit rendu l'apologiſte des prohibitions.

Cependant il croit qu'il n'eſt pas inutile d'examiner deux difficultés qui ont arrêté des perſonnes remplies, dit-il, de Patriotiſme, & qui d'ailleurs ſentoient toute l'utilité & même toute la néceſſité de rendre tôt ou tard l'exportation de nos grains perpétuellement libre.

Premiere difficulté.

La France a éprouvé des diſettes marquées, après des exportations générales permiſes par le Gouvernement.

L'Auteur répond à cette difficulté que ces ſortes d'exportations ont été permiſes fort tard, lorſque par une extrême ſurabondance des récoltes le recouvrement de l'impôt étoit preſque impoſſible; d'où il conclut que le mal étoit fait avant que le ſignal de la liberté fut donné. Il prouve cette conſéquence, en examinant les circonſtances dans leſquelles ces exportations ont été permiſes, & il fait voir que le cultivateur par le défaut d'une vente à beaucoup près ſuffiſante avant les permiſſions, eſt dans l'impoſſibilité de faire les frais de la culture annuelle. Elle a donc alors néceſſairement diminué. La ceſſation de la culture ou du moins ſa diminution eſt donc un effet inévitable par-tout où il y a ſurabondance intérieure, & impoſſibilité de vendre au dehors. Cet effet précéde néceſſairement les permiſſions d'exporter; ainſi le mal eſt conſommé lorſque ces permiſſions ſont tardives. De plus, toutes les permiſſions qui ont été accordées portoient cette clauſe; *juſqu'à ce qu'il en ſoit autrement ordonné.* Or on auroit dû prévoir que dans ce ſyſtême les exportations ſeroient auſſi exceſſives qu'il ſeroit poſſible, 1°. parce que les grains étant alors à très-bas prix, il faut que le cultivateur en vende trois fois plus qu'à l'ordinaire, pour trouver dans le prix de la vente de quoi fournir aux frais de culture, au revenu du propriétaire, à l'impôt. 2° Parce que le Commerçant qui prévoit le retour de la prohibition, à l'inſtant même qu'elle eſt levée, ſe hâte de faire des magaſins chez l'Etranger, ou pour ſon compte ou pour celui de ſes Correſpondans. Ces différentes cauſes agiſſant à la fois, il eſt néceſſaire que le Royaume manque de grains l'année ſuivante. Ce n'eſt donc pas à la liberté de l'exportation qu'il faut attribuer un effet ſi fâcheux, mais aux prohibitions mêmes. Ces prohibitions ont encore d'autres effets funeſtes, par exemple, d'empêcher que ne nous ne ſoyons bien pourvus & aux moindres frais poſſibles, lorſque nous ſommes menacés de manquer de grains. Il faut voir tous ces détails dans l'ouvrage même, comme auſſi l'examen de quelques autres fairs très-bien diſcutés & dont l'Auteur tire des inductions qui militent avec beaucoup de force pour la liberté abſolue & perpétuelle de la libre exportation des grains.

Seconde difficulté,

L'Angleterre a reconnu elle même la néceſſité de défendre quelquefois *la ſortie des grains.*

L'Auteur répond à cette difficulté, en montrant que ſi les Anglois ont quelquefois recours à ce moyen, c'eſt parce que le Commerce des grains n'y eſt point abſolument libre, que le défaut de liberté dans l'importation, y force *quelquefois* à reſtraindre celle de l'exportation Nous croyons avoir lu quelque part que lorſque les Anglois ont eu recours à la prohibition, ils l'ont tout auſſi-tôt abandonnée, parce qu'elle devenoit un nouvel obſtacle à leur

approvisionnement. Au reste, l'Auteur entre dans d'autres détails sur cette seconde difficulté qui la réduisent à rien, & qui font voir de plus en plus, qu'il n'y a que les prohibitions qui puissent nuire, comme il n'y a que la liberté entiere & perpétuelle qui puisse mettre à l'abri des mauvaises années.

» Ceux qui ne seroient pas touchés de » ces raisons, ajoute-t il en finissant, de- » vroient bien nous dire celles qui les dé- » terminent. On doit au bien de sa Patrie » ou des lumieres, ou de la docilité.

DE LONDRES, *le premier Mai* 1764.

Avis divers.

Samedi 28 du mois dernier, les munitionnaires des Vaisseaux *le Comte Alsburnham* & le *Plassey*, le premier venant de Bengale, & le second du Fort Saint George, arriverent à l'Hôtel de la Compagnie des Indes, & apporterent la nouvelle de l'arrivée de ces Vaisseaux à Cowes; le *Plassey*, est parti de Madras, le 25 Novembre dernier, & le *Alsburnham* est parti de Bengale le 5 Octobre, & ils ont mis à la voile ensemble de Sainte Hélene, le 7 Mars.

On apprend par le *Plassey*, qu'il y a eu dans la rade de Madras, un ouragan qui a fait périr totalement 10 Vaisseaux, qui en a démâté 4, fait échouer un, & fait couler à fond 30 batteaux chargés de riz. On a appris de plus que la violence des pluyes & le défaut de vivres réduisoient le Colonel Monson, à la nécessité de lever le siége de Maduratra (à dix milles de Trichnepaly,) après avoir avancé avec bien de la peine les ouvrages de la sappe, & étant bien près de la contrescarpe, & que le Nabab Cossim Ally-Kan avoit mis a mort tous les prisonniers Anglois qu'il avoit en sa puissance.

On estime que la perte de la Compagnie des Indes, causée par l'ouragan arrivé dans la rade de Madras, se monte à peu près à un million sterling.

Avis du feu Docteur Hales, inséré dans les papiers Anglois, à l'occasion des Régimens que l'on embarque actuellement en Angleterre, pour les Indes occidentales.

1°. Les Officiers auront soin d'empêcher que les soldats ne se livrent à tout excès de liqueurs. Celles qu'on leur donnera doivent-être si affoiblies qu'elles ne soient plus qu'un leger sorbet par la mixtion de 6 parts d'eau pour 5 parts de liqueurs.

2°. On leur fera éviter autant que l'on pourra la rosée du soir, ou de mouiller leurs pieds la nuit, parceque l'une & l'autre imprudence cause des maux de gorge terribles. Si cependant il leur arrivoit par quelqu'accident de se mouiller les pieds, le plus sur remede seroit de se mouiller aussi-tôt tout le corps.

3°. Il faut les envoyer se baigner tous les matins s'ils en ont le tems, dans l'eau salée; & il suffit pour ceux qui se trouvent dans les pays éloignés de la mer, de jetter tous les matins dans leur bassin une once de sel gris, où quand il sera dissous, ils tremperont une serviette avec laquelle ils se mouilleront la tête, les bras & tout le corps, & ils s'habilleront immédiatement après, sans se secher. Cette pratique renforce & joint tous les fibres musculaires, & couvre la peau d'une espece de croute salée qui garantit des affections fiévreuses auxquelles on est sujet dans ces climats.

L'état de la dette nationnalle arrêté le 5 Janvier dernier, se monte à 129,586 789 ℔ 10 ſ, ½ sterlings, ce qui fait à peu près, monnoye de France, 2,915,702 752 ℔; & les intérêts & autres charges montent à 4, 688, 177 ℔ 11 ſ. sterlin. ce qui fait à peu près monnoye de France, 105, 483, 994 ℔.

DE PARIS, *le 6 Mai* 1764.

On a publié ici un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi, daté du 12 Avril 1764, par lequel Sa Majesté ordonne qu'à l'avenir, & à Compter du jour de la Publication du dit Arrêt: Les chanvres & lins peignés, apprêtés & filés, tant blancs que teints qui seront transportés dans les différentes provinces du Royaume, tant des Cinq grosses fermes que des provinces reputées étrangeres, seront & demeureront exempts à leur Circulation dans l'intérieur desdites provinces, de tous droits des traites, tant d'entrée & de sortie, qu'autres locaux qui y sont établis, ainsi & de la même maniere que les cotons filés en ont été exemptés par l'Arrêt du 17 Mai 1757.

De Rouen, *le 26 Avril 1764.*

Exportation du premier au 20 Avril.

Pour la Rochelle, par le Navire du Capitaine Déhayes, 40000 boules de terre; 1 balle de librairie; 2200 ℔ de marmites de fer; 6000 de bouteilles de verre vuides; 325 de mercerie & clincaillerie; 630 de toile cirée; 150 de fayance, 2300 de clous de fer.

Pour Bordeaux, par les Navires des Capitaines le Sage, le Clerc, Aubin, Gauvin, Gueroults, Jacques & Moiseau, 6135 ℔ de fayance; 2034 de toile blancard; 385 de toile de Rouen blanche; 3241 de toile de chanvre écrue; 4100 pains de craye en 13 barriques; 448 de boules d'yvoire; 38 paniers de verre à vitres; 1040 de cloches de verre; 560 de Gingas; 38 de couvertures de laine; 600 de marmites de fer; 100 barriques de terre à pot; 5 caisses de librairie; 1 caisse de meuble; 150 bouteilles de vin en deux paniers; 405848 ℔ de blé en 1141 sacs & 6 muids; 215800 ℔ de farine en 664 sacs; 10 de siamoise; le reste en plâtre.

Pour Cherbourg, par les Barques de Lejeune, de Varengue, & d'Avoine, 14620 ℔ de cassons de glaces & verre broyé; 11 demi-muids, 1 barrique de vin; 28122 ℔ de fer en barre; 220 d'acier en bottes; 450 d'huile de rabette; 150 d'huile d'olive; 120 de cierge; 200 de bois d'inde; 24 de verdet; 1 gonne de gaudron; 44 planches de sapin; 120 bouteilles de vin en un panier; le reste en plâtre.

Pour Caen, par les Barques de Simon, Geoffroy, Duquesne & le Villain, 16809 ℔ de fer en barre; 678 cuirs secs en poil; 459 d'verts; 4 barriques, 2 demi-muids de vin; 17000 ℔ de bois d'inde; 2400 d'acier en bottes; 2600 de chanvre; 650 de boulets de fer; 1600 de savon; 6 barrils de fer blanc; 2600 ℔ de laine; 16766 d'amidon; 2800 de brosses; 400 de sianelle de laine; 500 de mercerie; 1600 de clincaillerie; 800 d'huile de baleine; 400 d'huile d'olive; 1300 d'huile de rabette; le reste en plâtre.

Pour Londres, par le Navire *la Fantaisie*, Capitaine Thomas Aram; 70 ℔ de fayence; 44 de confitures; 14 canards; 8700 œufs; 400 moulages de France; 80 ℔ de fromage de Gruyere; 4 barriques de vin d'Orléans; 12 fruitiers; 12 petites caisses vuides; 1 caisse, 1 ballot de meubles.

Pour Dublin, par le Navire de Wynnegard; une caisse de fleurs artificielles; 300 bottes de vaude; 1 barrique de vin; 1 caisse de mercerie; 35 ℔ de toile batiste; 30 grosses de chapelets; 20 barrils de fruits; 2 barriques d'oignons; 180 ℔ de potasse; 10 muids de terre à pot.

Pour Hambourg, par le Navire *le Guillaume*, Capitaine Paul Hendrick Moye, 3232 bouteilles de vin en 38 paniers; 239 ℔ de confitures; 13 caisses de meubles; 3 paniers de vin de Champagne; 20 douzaines de vaisselle de terre blanche; 7027 ℔ de fayance; 3 tonneaux d'aigre; 1 barril de graine de luzerne; 1 caisse de Mercerie; 132 ℔ de beure; 237 ℔ de fromage du pays; 130 ℔ de chemises de Laval; 555 ℔ de toile blanche de Rouen; 17125 ℔ de marmites de fer; 50 bottes de vaude; 25 paniers de verre à vitres; 128337 ℔ de sucre du bresil en 95 caisses.

Pour Morlaix, par les Navires *le Postillon*, Capitaine J. Tremantin, & *la Ville de Morlaix*, Capitaine P. le Biller, 6 paniers de bouteilles de verre vuides; 2 caisses, 1 panier, 6 boîtes de mercerie; 25 ℔ de confitures; 54 culottes de peaux; 5 tables à cadrille; 5913 ℔ de fayance; 1 paravant; 3 paniers de verre à vitres; 6 balles de houblon; 50 grosses d'épingles; 4600 ℔ de marmites de fer; 1940 de serge & molleton de laine; 100 de fil blanc; 80 de lacets de fil; 166 de bougran; 6 douzaines de paire de bas de laine; 60 ℔ de bas de laine à coins de soye; 12 soufflets; 12 lanternes; 280 ℔ de pierre à faulx; 600 bouteilles de bierre; 40 ℔ de toile cirée; 107 de peignes de buis, corne & yvoire; 1600 moulages de France; le reste en plâtre.

Pour S. Malo, par les Navires des Capitaines Ledos & Poullain, 209 paquets d'acier; 980 ℔ de fayance; 1 barril de boîtes peintes; 100 ℔ d'étoffes de laine; 100 de mercerie & clincaillerie; 182 de marmites de fer; 3 paniers de verre à vitres; 3 paniers de bouteilles de verre vuides; 436 ℔ de siamoises; 200 ℔ de toile de Rouen blanche; 90 paquets d'ozier.

Pour Nantes & Redon, par les Navires des Capitaines Bourbonnois & Charles Boi marre, 1800 bouteilles de bierre blan-

che ; 75 paires de souliers ; 15000 bouchons de liége ; 1 baignoire de cuivre ; 800 ℔ de mercerie & clincaillerie ; 10000 pains de craye ; 1228 ℔ de toile cirée ; 6293 ℔ de fayance ; 300 de rubans de fil ; 1000 de vieux fer ; 13000 de bouteilles de verre vuides ; 18 chaises de jong ; 1 poële de fayance ; 2300 moulages de France ; 48 mons de plâtre.

Pour Rotterdam, par le Navire *l'Africain*, Capitaine le Noir, 444 bouteilles de vin en 6 paniers ; 1 poinçon 3 demi muids de vin ; 21 ballots, 7 caisses de meubles ; 1780 ℔ de mercerie ; 1 berline ; 84 ℔ de figues ; 1018 ℔ de pluches ; 340 de peaux de lapin ; 20 mannes de chardons ; 355 ℔ d'étoffe au quart ; 237 de flanelle & siamoise ; 500 de miel ; 1 boîte de gands de peau ; 41 ℔ de confitures ; 13 barriques, 12 demi-barriques de vinaigre ; 186 ℔ de toile blanche de Rouen ; 1 caisse de modes ; 132 paniers, 3 demi-paniers de verre à vitres ; 509 bottes de vaude.

Importation.

Du Havre & d'Isigny, par les Alleges de Gilles-Simon-Jacques le Moyne, Philippe Dorion, André Chambellan, P. Cleret, V Vacher, G. Brument, le Courtois, J. Donchelin, Jean-Baptiste Chapelle, J. Duval & François Caron, 54 balles de Soude ; 4 pieces d'eau-de-vie ; 1 barrique & 1 barril de verdet ; 1 balle de corail de jardin ; 1 tonneau de cristal de tartre ; 20 sacs d'alun ; 89 caisses, 271 demi-caisses, 58 tierces caisses de savon ; 2 ballots de saffranum ; 1 balle d° ; 14 balles d'amandes ; 27 balles de pierre ponce ; 12 caisses de suc de réglisse ; 6 caisses, 2 futailles, 1 barrique de souffre ; 186 balles & ballots de coton ; 11 boucauds, 2 quarts d'indigo ; 10 barriques, 25 quarts, 28 sacs de caffé ; 382 balles de laine ; 1 sac de cacao ; 2115 pieces de plomb ; 1 caisse de chocolat ; 1 paquet de baleine ; 154 pieces, 10 demi-pieces, 4 barrils d'huile d'olive ; 1 panier, 45 caisses d'oranges ; 2 caisses de suc d'oranges & sirop ; 95 caisses de citrons ; 2 barrils de citrons confits ; 1 barril d'encens ; 8 sacs de noix de galle ; 88 caisses d'eau de lavande ; 8 balles, 2 sacs de racine de lisery ; 1 caisse de manne ; 1 balle d'anis ; 15 sacs de sumac ; 4 caisses, 2 barrils de prunes, olives, capres, anchoix & thon ; 1 grenier de charbon de terre ; 38 buches de bois de fernambouc ; 209 barriques, 2 tierçons, 1 caisse de sucre ; 1 barril de jaune de Naples ; le reste en vin & Beurre.

De Caen, par la barque de Jacques Berthelot, 800 ℔ de terre rouge ; 3600 ℔ de plomb en grain ; 600 plottes de voude ; 2 buches d'ébeine ; 1 panier de vieux étaim ; 11 balles de crin ; 1 grenier de bois d'inde ; le reste en papier.

De Tancarville, par les barques de P. Varet, & R. Debray, 400 mines d'avoine ; 165 pains de fromages.

De Touques, par la barque de Ruette, 3 ballots de suif.

D'Ostende, par les navires de Th. Vauder Benden, & R. Vasse, 10 barriques, 14 barrils de mine de plomb ; 5 balles de poivre ; 170 futailles de couperose ; 1 barrique, 1 boëte de colle de poisson ; 1330 buches de bois de campêche ; 71 barrils d'huile de baleine ; 6 futailles d'alun ; 32 futailles de gomme de sénégal ; 4 futailles de piment ; 8 boucauds, 1 barril de peaux de castor ; 12 bouteilles d'huile de vitriol ; 30 dents d'éléphants ; 2 bouteilles d'aigre de vitriol ; 1 futaille de carret ; 215 saumons de plomb ; 2 blocs d'étaim ; 5 caisses de gomme lacque ; 1 futaille de colle ; 2 tonneaux, 2 caisses, 2 barrils, 1 balle, 1 paquet de mercerie.

D'Hambourg, par les navires de Taake Jansen, Dirck Roelofs, & Puer Danker, 5 futailles de suif ; 25 barrils de couperose ; 11 futailles, 5 tonneaux de soie de porc ; 4 balles de crin ; 14 balles, 1 sac de plumes à lit ; 7 futailles, 2 tonneaux de plumes à écrire ; 206 balles de laine ; 8 futailles, 4 barrils, 4 tonneaux de faulx ; 148 planches, 21 fonds, 2 barrils de cuivre ; 3 paquets d°. ; 49 futailles, 4 tonneaux de cire ; 4 rouleaux de tissu de ploc ; 381 saumons de plomb ; 6 barrils, 2 quarts d'indigo ; 4 tonneaux de creusets ; 36 barrils de fer blanc ; 1 barril de mine de plomb ; 2 paquets de pierre à filtrer l'eau ; 1 sac de chicotin ; 1 ballot de craye ; 3 pieces de viande fumée ; 1 grenier de planches ; 1 barril d'azur ; 6 barrils de fer noir ; 60 bottes de fil de laiton ; 1 barril de borax ; 84 barrils de gaudron ; 2 paquets, 3 barriques, 4 barrils, 5 caisses, 4 tonneaux, 1 boëte de mercerie, clincaillerie, épicerie & droguerie.

De Dantzick, par le navire de Johann

Christooph Reppihn, 197 balles de laine; 2 furailles de potaſſe; 6 futailles de cire; 2 caiſſes de ſoye de porc; 2 boucauds de plumes; 2 caiſſes de mercerie; 1 grenier de planches.

De Rotterdam, par le navire de Hayte Hendrick, 104 barrils de goudron; 41 barrils de bray; 14 furailles de garance; 3 d° de tourneſol; 2 barrils de muſcades; 7 paquets de baleine & fanons d°; 52 pieces d'huile de lin; 2 barrils de blanc de plomb; 10 d° de ſouffre; 1 d° de fleur d°; 2 d° d'orge pelé; 25 balles, 15 pagas d'amandes; 2 barrils de vermillon; 2 futailles de mitrailles; 2 balles de poivre; 32 barrils de cérufe; 46 balles de coton; 2 futailles de girofle; 1 barril d'azur; 1 d° de gomme; 18 feuilles de fer; 27 meulles à aiguiſer; 50 ſaumons de plomb; 35 blocs d'étaim; 1 barril de fil de fer; 34 barrils de morue; 1 d° de canelle; 15 furailles, 28 barrils d'huile de poiſſon; 4 barrils de mine de blomb; 112 fromages; 1 barril d'arſenic; 3 coffres de pipes; 2 bouteilles de vitriol; 20 bottes d'acier; 2 paniers de jambons; 1 ballot de papier; 380 buches de bois de ſandal; 2 futailles de colle; 1 barril de cuivre; 1 d° d'alun; 3 balles de duvet; 2 barrils de rouge brun; 12 caiſſes, 7 barrils, 2 ballots, 1 balle, 1 futaille de mercerie, épicerie, droguerie & clincaillerie.

De Bordeaux, par le Navire de G. Poitou, 28 barriques d'huile de thérébentine; 1 caiſſe de chocolat; 2 barriques, 1 tierçon de cacao; 4 barriques de térébentine; 146 balles & ballots de coton en laine; 1 manequin, 2 caiſſes de jambons & cuiſſes d'oyes; 2 caves de ſyrop; 1 barril d'huile d'olive; 9 boucauds, 11 ſacs de caffé; 2 boucauds de canefice; 1 barrique d'eau amere; 3 barrils d'indigo; 36 pains de réſine; 4 barrils d'oyes, d'indes, canards, chapons confits, légumes & moutarde; 1 barril de mercerie; le reſte en vin.

De Pontoiſe, par la riviere d'oiſe, par les bateaux de E. Bellan, Baron & Binet, 1032 ſacs de farine; 562 muids de bled; 102 plates begues; 26 barres de fer; 39 futailles de ſuif; 6 barrils de dégras; 1 paquet de peaux de lievre; 1 tonneau d'amadou; 1 panier d'épicerie, 1 tonneau de cloux.

Par terre, 22 balles de coton; 10 balles de laine, 46 dents d'éléphants.

Réſumé des principaux articles d'Exportation & d'Importation enregiſtrés à la Douane de Londres, du 17 au 24 Avril 1764.

Exporté 2299 quarters de froment, 500 d° de farine, 30 d° de pois pour le Portugal; 200 d° de pois pour Quebec; 632, 479 ℔ de tabac pour l'Allemagne & la Hollande; 6000 gallons d'eau-de-vie de grains pour Quebec, 18, 000 onces d'argent pour la Hollande; 2852 ℔ de tabac en poudre pour Gibraltar.

Importé 3660 quarters d'avoine d'Allemagne & de Hollande; 1000 quintaux de raiſins de Corinthe du Zante; 8314 gallons d'eau-de vie de France; 7100 ℔ d'indigo de la Caroline; 6850 ℔ de ſoie torſe, 2000 d° écrue, 217 d° ouvrée, 3958 ℔ de cotton de la Méditérannée.

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris, le Mercredi 9 Mai 1764.*

	℔	ſ	d		℔	ſ
Froment, *le ſeptier*, peſant 240 ℔ . .	13	10				
Pluſieurs ont vendu,	9	10		à	12	10
Meteil, ...						
Seigle, ...	5			à	6	
Orge, ...	5	10		à	6	
Avoine	13			à	16	
Lentilles, ...						
D° à la Reine. . . .						
Haricots, ...	14			à	23	
Ronds	13					
Pois gris	10			à	12	
Pois verds, ...	16					
Feverolles	8			à	11	
Veſce	10			à	11	10
Féves ſuiſſes . . .	10			à	16	
Navette	30			à	33	
Chenevis	14			à	14	10
Sarraſin	5				7	
Millet.	6			à	18	
Senevé						
Lin, ...						
Luzerne						
Farine blutée, *le boiſſeau*, ...	22	ſ		à	28	
Rémoulage	15	ſ		à	30	

PRIX DES GRAINS *vendus en ſacs ſur le Port de la Grêve, du 7 Mai au 9.*

	℔	ſ		℔	ſ
Froment, *le ſeptier*,	14 ℔	5 ſ			
Pluſieurs ont vendu	10	10	à	13	5
Orge.	6		à	7	
Veſce	12		à	12	10
Avoine en ſacs. . .	14	10	à	15	
Avoine en *banne*,	13		à	13	10
Farine blutée, . .	25 ℔		à	30	

CHANGE DE LONDRES
avec différentes Places de l'Europe, le 1 Mai 1764.

Amſterdam, 2 uſances ½	36 8 à 7 2 uſ.	
D° à vue	36 4	
Rotterdam 2 uſances	36 8 à 9 2 uſ. ½	
Hambourg 2 uſances ½	34 11	
Paris	30 ⅛	
D°. 2 uſances	30 ⅛	
Bordeaux, 2 uſances	30	
Cadix	37 ¼	
Madrid	37 ⅞	
Bilbao	37 ⅛	
Livourne	47 ⅞	
Gênes	47 ⅛	
Veniſe	50	
Liſbonne	5 5 ¼	
Porto	5 4 ¼	
Dublin	9	
Agio de la banque d'Holl.	3 ⅛	

Prix des Matieres d'or & d'argent, & de la Cochenille, à Londres le même jour.

Or en eſpéces	3 ℔ 18 ſ 3 d	
D°. en barres	3 18 3	
Piéces de huit, appellées Grandes Pillares	5 2 ¼	
D°. petites	5 2 ¼	
Grandes Mexicaines	5 2 ¼	
D°. petites	5 2 ¼	
Argent en barres	5 2 ½	
Cochenille la ℔	14 ſ	

PRIX DES FONDS PUBLICS EN ANGLETERRE, *le même jour.*

Actions de la Banque	116 ¼ à ⅝
De la Com. des Indes	153 ½
Actions de la Mer du Sud.	
Anc. Ann. de la M. du S.	86 à 85 ¼ à ⅞
D°. Nouvelles	86 ½ à ⅝
D°. réduites à 3 p °/°	86 ⅛
D°. conſolidées à 3 p. °/°	87 ½ à ⅝
De la C. des I. à 3 p °/°	84 à ⅛ a ¼
D°. de 1751, à 3 p °/°	
D°. de la B. 1756 à 3 ½ p. °/°	
D°. 1758 a 3 ½ p °/°	91 ½ à ¾
D°. 1762 à 4 p °/°	99 ¼ à ½
Bill. de la C. des I. prime	15 a 14 ſ
De l'Ech. 1763.	
Eſcompte	
De la Marine payable en Avril.	
Eſcompte	7 ¼
Annuités à longs term.	27
Souſcriptions 1763.	
De la Marine à 4 p °/°	94 ¾ à 95
D°. à 4 p. °/°. 1763.	94 ⅞ à 95

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS
à Paris, le 5 Mai 1764.

Changes.

Amſterdam	56 à 55 ⅞
Londres	30 ¼ à 19/16
Hambourg	180 ¼
Madrid	15 2 l 6 d
Cadix	15 1
Livourne	95 ½
Lyon, Pâques	½

Effets publics.

Actions des Fermes	1015
Amortiſſ.	
Duplicata	
Lots de la 3e Loterie.	8 9e tirage. 9 ½
3e. Lotterie	741
2 ſ p ℔	à ¼
Emprunt, 50 millions	9 ½
Annuités	471
Coupons	94
Colonies,	8
Récepiſſé des Monnoyes,	

Compagnie des Indes.

Actions	920
Emprunt	470
Promeſſes	7 ½

Epoques de la quatriéme Loterie.

4 5	
7,	9 ½

Contrats.

Bretagne	8
Cuirs à 3 pour °/°	56
4 p. °/°	35 ½
Sur la Ville de Paris	

Prix du foin & de la paille à Paris, le 8 Mai 1764.

Le foin s'eſt vendu à la porte S. Michel 36 à 40 ℔ le cent; la paille a été vendue à la porte S Martin 13 à 15 ℔ le cent.

Etiage de la riviére de Seine.

La Riviére étoit le jeudi 9 Mai 1764 à 5 pieds 1 pouce, au-deſſus des plus baſſes eaux.

A Paris, de l'Imp. de VALLEYRE pere, rue S. Severin.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNE'E 1764. Du Samedi 5 Mai.

D'ORLEANS, *le 26 Avril* 1764.

Lettre à l'Auteur de la Gazette du Commerce.

JE vois avec peine, Monſieur, que le zele patriotique, & la bonne foi ſont encore dans la dépendance des préjugés ſur le danger de la liberté indéfinie du commerce des grains. La Lettre du 27 Mars 1764, inſerée dans vôtre Gazette du 7 Avril, N°. 28, nous fait voir combien il en coûte à la timidité pour oſer fixer la lumiere. Tout y reſpire la probité, & l'amour de la Patrie, mais le préjugé ſous le voile de la prudence y reſſerre nos fers en nous vantant la néceſſité de les briſer. En effet, ſi la route que l'Auteur nous trace eſt la ſeule qu'il faille choiſir pour arriver au but, on peut l'aſſurer que nous n'y arriverons jamais. Cette prédiction eſt mieux fondée que la promeſſe qu'il fait des biens que doit procurer à la France la ſimple liberté du commerce des grains bornée à l'intérieur du Royaume

Pour prouver que cette aſſertion eſt fondée ſur des principes ſolides, il faut commencer par conſidérer les effets naturels du commerce des grains dégagé de toute gêne.

La concurrence établit un prix commun qui ne peut varier pour les conſommateurs, & pour les vendeurs qu'en raiſon des diſtances, à cauſe des frais de voiture La culture eſt proportionnée à la conſommation générale, & au bénéfice de ſon produit. L'abondance & les diſettes qui ſont deux fléaux égaux dans l'état de gêne ceſſent d'être onéreux dans l'uſage de libres communications. C'eſt par elles bien plus que par les deſirs frénetiques du luxe que la providence manifeſte que ſa volonté abſolue eſt d'entretenir une correſpondance réciproque entre les différentes nations, & qu'elle punit celles qui craignent de s'y ſoumettre. Preſque toujours attentive à groſſir les recoltes dans un canton quand elle les diminue dans un autre, alors le verſement du ſuperflu previent l'aviliſſement des prix dans les lieux de l'abondance, ſans les encherir exceſſivement dans ceux de la diſette. Dans cette ſituation heureuſe le Cultivateur & le Conſommateur ſoutiennent toujours ſans inquiétude leur activité & leur induſtrie.

Si une nation par de fauſſes vûes, croyant augmenter, par exemple, ſon induſtrie ſans prévoir qu'elle détruira ſon revenu, prenoit le parti de s'interdire le droit de participer au prix commun de l'Europe, & de défendre la ſortie de ſes grains pour en baiſſer la valeur chez elle, quelle ſeroit la ſuite de cette conduite?

La valeur venale de ſes denrées tomberoit en raiſon de l'engorgement cauſé par celles dont auroit débaraſſé l'exportation. Cet aviliſſement de prix forceroit d'abandonner la culture des terres dont le produit ne pourroit plus payer les frais. Bientôt on ceſſeroit de recueillir non ſeulement la portion des recoltes deſtinée pour l'étranger, mais encore celle qui ſervoit à nourrir ceux qui la faiſoient naître. La dépopulation, & des terres en friches ſeroient les premiers indices de la faute, & la diminution du revenu en ſeroit la premiere peine.

Elle ne ſeroit pas la ſeule: la culture proportionnée à la conſommation qu'on auroit reſtrainte rendroit les diſettes plus fréquentes. Ne cultivant plus que pour ſoi,

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

on n'auroit plus la reſſource du ſuperflu qu'on verſoit chez ſes voiſins, le moindre accident cauſeroit un vuide. Ce vuide en jettant la plus grande épouvante ſeroit ruineux pour les Conſommateurs, & pour l'Etat, ſans donner aucun bénéfice aux Provinces de l'intérieur quand elles ſeroient dans l'abondance.

Le commerce vendroit fort cher, ſon ſecours en faiſant paſſer chez nos voiſins un argent qu'ils ne nous rendroient jamais pour la même cauſe. Les influences des ſaiſons ſoumiſes aux decrets de la providence ne permettent pas ordinairement que l'abondance ſoit a côté de la diſette; il n'y auroit donc que les Provinces éloignées qui pourroient faire part de leur ſuperflu; mais par leur éloignement les frais de voiture abſorberoient l'excédent de valeur que le bled auroit aux lieux de la conſommation en y rencontrant ſur-tout la concurrence des étrangers. Donc elles n'auroient aucun intérêt d'y pourvoir.

L'abondance ſeroit un fléau auſſi redoutable. Elle jetteroit tout dans l'engourdiſſement; gemiſſans ſous ſon poids, les Laboureurs ſeroient dans la miſere, & par l'impoſſibilité qu'ils trouveroient à faire rentrer leurs avances, ils diminueroient ſucceſſivement leurs travaux, & préparoient ſourdement une famine prochaine.

Comme dans une étendue bornée de climats telle qu'eſt celle d'un Royaume, il ne doit pas y avoir de diſproportions conſidérables dans les recoltes. Toutes les communications entre les Provinces ſe fermeroient: la diſette les rendroit inutiles, & l'abondance ſuperflues. Il y auroit très-peu de différence entre les prix de chacune, le plus haut ſeroit aux environs des Villes riches, & peuplées, mais cette différence ne ſuffiroit qu'à donner un mince ſalaire à un petit commerce de blâterie qui ſeroit la ſeule activité que pourroit entretenir la circulation des grains reſſerrés dans l'intérieur d'un Royaume agricole qui auroit renoncé au droit de nourrir ſes voiſins.

Tel ſeroit l'effet naturel d'une pareille conduite Je ne crois pas que l'Auteur, quoiqu'habile à ſaiſir l'aſpect le plus favorable des choſes, puiſſe imaginer quelques remedes de police qui puſſent ſuſpendre ſeulement la courſe rapide d'un tel Etat vers ſa ruine.

En fixant les yeux ſur cette eſquiſſe que l'Auteur me permette de lui demander comment il peut ſe flatter qu'un procédé qui auroit cauſé tant de mal puiſſe devenir le principe du bien? Comment ſans donner plus de conſommateurs, il peut eſperer qu'on accroîtra la maſſe de productions, que ſans augmenter les prix on augmentera les travaux, que le verſement d'une Province à l'autre ne payant que la voiture, le commerce s'empreſſera de rouvrir les communications, enfin que l'on fera des magaſins, quand ſelon lui-même on n'a pas la ſcience de conſerver les grains, & bien plus quand on ne ſçait où les placer: car les diſettes étant le ſeul motif qui puiſſe inviter les ſpeculateurs à faire des amas de bled, ils ſeront toujours arrêtés par la crainte de les voir ſe gâter ſi elles tardent à ſe faire ſentir au proche, ou ſi elles arrivent au loin, de voir la dépenſe du tranſport ravir tout le ſalaire attendu.

Le moment préſent me fournit une preuve palpable de la vérité de ce que je viens d'avancer. La moiſſon a preſque entierement manqué dans les Provinces méridionales de la France. Ce ſont les bords de la Loire qui ont fourni la plus grande partie de la ſubſiſtance de leurs habitans. Cependant les achapts n'ont pû y faire monter le prix du bled même à une valeur immoderée, quoique la vente ait été conſidérable, parce que les frais des tranſports étoient immenſes.

Les campagnes qui environnent la Capitale, n'ont reſſenti en rien le foible avantage de ce petit débouché, & prêtes à ſuccomber ſous la maſſe de leurs recoltes; elles vont bien ſurprendre l'Auteur, quand elles lui offriront des landes, à la place des riches moiſſons qui vont diſparoître, bien loin de voir, ſuivant ſon attente & ſes promeſſes, les Provinces de l'intérieur accélérer les défrichemens.

Pour mettre le comble aux démonſtrations, on va joindre au raiſonnement & à l'expérience, la preuve ſimple du calcul. Le fruit de la concurrence eſt d'établir un prix moyen commun entre ceux qui la partagent. Paris, comme gouffre des richeſſes, & centre de la plus nombreuſe population, procure à ſon territoire 14 ᴴ 8 ˢ pour le prix moyen du ſeptier de Bled, il eſt de 12 ᴴ 15 ˢ dans les Provinces de l'intérieur du Royaume Le prix moyen commun qu'établiroit la concurrence de

Province à Province, ſeroit donc 13 ℔ 11 ſ 6 d; mais ce renchériſſement de 16 ſ 6 d par ſeptier ſuffiroit à peine pour la dépenſe de la voiture, & il cauſeroit une perte aux campagnes de la Capitale, ſans donner aucun profit à celles qui en ſont éloignées, dont on ne réuſſiroit qu'à accroître l'activité des blatiers aux dépens de la culture, & du revenu de certains cantons.

C'eſt peu d'avoir prouvé à l'Auteur que ſon eſpoir eſt ſans fondement, il faut lui démontrer encore que ſes craintes ſur les riſques d'une exportation ſubite ſont auſſi peu ſolides.

Si l'exportation, dit-il, *étoit permiſe demain, les Ports par leſquels elle devroit ſe faire, commenceroient par épuiſer tout-à-coup la Province dans laquelle ils ſeroient placés. Le remplacement ne s'en feroit pas à meſure, faute d'un mouvement égal & conſtant dans la circulation. Il y auroit interruption dans la ſortie, & ſi grande cherté dans la vente, que nos Concurrents finiroient par obtenir la préférence vis-à-vis des Conſommateurs, & par nous dégouter pour long-tems de l'entrepriſe.*

La premiere partie de cette aſſertion ne peut être regardée que comme la ſuppoſition d'une réunion de circonſtances chimériques. Il faudroit que la famine ravageât un Royaume que nous fuſſions ſeuls à portée de ſecourir; & de plus, que les achapts & les enlevemens fuſſent faits dans le même moment: une ſeule de ces conditions manquant, tout reſteroit dans l'ordre.

On ne peut douter que la demande pour les achapts, jointe à celle que feroit la conſommation courante, ne formât une double concurrence, qui feroit auſſitôt renchérir le Bled au point de ne laiſſer à ceux qui l'acheteroient que leurs frais de tranſport, & un bénéfice honnête. Quand on accorderoit même que les achats auroient pu ſe faire avec un concert & un ſecret miraculeux, à moins que l'enlevement n'eût été général & ſubit: peut on préſumer que les Acheteurs ne préfereroient pas un moindre bénéfice, que la cherté précipitée leur préſenteroit ſur les lieux à un plus conſidérable chez l'Etranger, en courant les riſques de la mer? Ainſi la valeur du Bled ſeroit dans les Ports au-deſſous au moins de celle qu'il auroit chez l'Etranger de tous les frais de tranſport.

La fin de l'objection eſt une contradiction, ou une inconſéquence. On redoute la concurrence de l'Etranger, *qui lui obtiendroit la préférence des Conſommateurs.* Cependant, s'il avoit été autant à portée de verſer que nous, il l'auroit fait en même tems, & il nous eût garanti de cette exportation précipitée. S'il ne l'étoit pas, pourquoi préſumer qu'il feroit une ſottiſe pour nous punir de notre étourderie. Il n'iroit chez l'Etranger que dans le cas que la vente y ſeroit plus favorable que dans nos Ports, alors il diminueroit ſeulement le bénéfice, mais il ne l'anéantiroit pas, & par conſéquent, *il ne nous dégouteroit pas de l'entrepriſe.* Si le bénéfice qu'il trouveroit chez nous étoit ſeulement égal, il préféreroit d'y aborder à cauſe de la proximité, alors il remplaceroit le vuide que l'exportation auroit cauſée, & ſa concurrence, bien loin de nous être contraire, nous ſeroit favorable, en diminuant une cherté paſſagere.

Hors ce ſeul cas, où la raiſon fait aiſément évanouir tous les phantômes de la timidité, l'objection ne doit pas faire la plus légere impreſſion. En effet, y a-t-il la moindre apparence que l'exportation puiſſe jamais nous cauſer un vuide dangereux, quand de l'aveu de l'Auteur, notre excédent eſt de 20 millions de ſeptiers, & lorſque dans la réalité dix millions ſuffiſſent chaque année pour les beſoins des Etats que leur territoire ne peut nourrir? Peut-on préſumer que les Etrangers nous donneront la grande partie de leur numéraire que leur coûteroit cette quantité prodigieuſe de grains? Pourroient-ils être aſſez aveuglés pour établir leurs ſpéculations ſur une diſette prochaine, en nous fourniſſant les moyens les plus ſûrs de la prévenir par la force que leur argent donneroit à notre agriculture? Enfin, n'eſt-ce pas avoir peur de ſon ombre, que de craindre que le renchériſſement ne ſera pas toujours proportionné à la demande, que les communications dans les Provinces ne ſeront pas établies avec célérité, & que le même attrait de bénéfice ne fera pas ſurmonter dans toutes les Provinces, les mêmes obſtacles des chemins & des ſaiſons; de prévoir que le Bled prendra des aîles pour voler chez l'Etranger, & que dans

les lieux qui en regorgent, il ne ſera pas remué par le même intérêt pour remplacer celui qui ſera ſorti ?

Je crois que ce raiſonnement doit ſuffire pour calmer la crainte la plus inquiette. Je différois, Monſieur, à vous envoyer ces réflexions, eſpérant que l'Auteur de la réponſe inſérée dans votre Gazette N° 20 à la Lettre du N° 18, combatteroit avec le même zele & le même ſuccès les nouvelles objections de ſon adverſaire. Il avoit auſſi beau jeu; comme il s'eſt borné dans le N° 32 à juſtifier quelques contradictions qu'on s'étoit amuſé à lui reprocher, j'oſe prendre ſa place. Bien loin de regarder le ſilence comme un hommage dû à l'adminiſtration, je ſuis perſuadé que les inſtances les plus vives en faveur de l'exportation, ſont un devoir indiſpenſable. Le Gouvernement, uniquement occupé du ſoin de rétablir les forces du Royaume, ne peut qu'applaudir aux moyens que la vérité lui préſente.

Nous ſommes ſur-tout au tems où l'on peut ouvrir nos Ports avec ſécurité. Le mois de Mai eſt cet inſtant favorable à ſaiſir, que l'on a mis en queſtion. La recolte prochaine décide par ſes apparences ce qu'on a droit d'en attendre, & l'on ne doit point craindre à préſent un écoulement trop rapide des grains. On n'eſt plus dans la ſaiſon où la miſere & les beſoins multiplient la concurrence des Vendeurs. Le Bled eſt aujourd'hui entre les mains des Cultivateurs aiſés, & des Propriétaires riches. Ils attendent une vente avantageuſe, & au moment qu'elle ſe préſentera, ils ne la feront point diſparoître. L'idée ſeule du bénéfice le réaliſera, & en fera jouir auſſi-tôt.

On ſaiſira le vrai prix que la liberté doit aſſigner aux grains; ce ſera celui des marchés de l'Europe. Quelle ſource de richeſſes ſe rouvrira pour la France à ce moment deſiré, & qui ſeul ſera l'époque du rétabliſſement de l'Agriculture!

Il mérite bien plus de fixer nos vœux que celui que nous vante l'Auteur. *Il deſire que nous puiſſions donner le Bled à meilleur marché que nos Voiſins.* Pour s'exprimer ainſi, il faut n'avoir jamais réfléchi ſur les vrais principes de l'œconomie politique; car on ſentiroit que le bas prix des denrées eſt l'extinction du produit net, & par conſéquent du revenu. On trouveroit évident que plus on le diminue, & plus l'impôt devient onéreux. Le Commerce étranger ne conſiſtant qu'en échange de denrées, il procurera moins d'avantage quand nos productions ne vaudront que trois livres, que lorſqu'elles en vaudront ſix, ou ce qui revient au même, en changeant le travail de deux hommes contre celui d'un ſeul. En ſe conduiſant ainſi, nous ſatisferions en entier les beſoins de nos Voiſins, tandis qu'ils ne ſatisferoient les nôtres qu'à moitié. Alors, donner plus qu'on ne reçoit, eſt un marché de dupe.

J'ai l'honneur d'être, &c.

DE PARIS, *le 27 Avril 1764.*

L'on a affiché ici deux Arrêts du Conſeil d'Etat du Roi, l'un du 24 Mars & l'autre du 5 Avril 1764. Le premier ordonne qu'à compter du jour de ſa publication, les fers noirs en feuilles & les fils de fer qui viendront de l'étranger, payeront à toutes les entrées du Royaume, tant des Cinq groſſes Fermes que des Provinces reputées étrangeres, dix pour cent de leur valeur. A l'égard deſdits fers noirs & fils de fer provenant des Fabriques établies dans les Provinces reputées étrangeres, veut Sa Majeſté qu'à leur paſſage dans l'étendue des Cinq groſſes Fermes, les droits d'entrée deſdites Cinq groſſes Fermes, n'en ſoient perçus que ſur le pied d'un pour cent de leur valeur; & pour faciliter la perception deſdits droits, Sa Majeſté a fixé quant à préſent la valeur deſdits fers noirs a cent vingt livres le barril de quatre cens cinquante feuilles doubles, & a ſoixante-dix livres celui de quatre cens cinquante feuilles ſimples, & celle des fils de fer à trente-cinq livres le quintal; au moyen de quoi les fers noirs venant de l'étranger, payeront a toutes les entrées du Royaume; ſçavoir, le barril de feuilles doubles, douze livres; le barril de feuille ſimples, ſept livres; & les fils de fer trois livres dix ſols du quintal: & ceux venant des Provinces reputées étrangeres dans les Cinq groſſes Fermes, payeront ſeulement; ſçavoir, les fers noirs, le barril de feuilles doubles vingt-quatre ſols, le barril de feuilles ſimples quatorze ſols, & les fils de fer ſept ſols par quintal, au lieu des droits impoſés par le Tarif de 1664.

Le ſecond ordonne qu'à compter du jour de ſa publication, les fers en gueuſe, ſoit en ſaumon, ſoit en plaque unie & non figurée, les fers carrés bâtards, fers fendus en verges, fers en barres, fers en verges rondes, fers en lames ou verges plates, & fers en tôle, ne payeront à leur ſortie pour l'étranger que trois pour cent de leur valeur; & pour éviter les conteſtations qui pourroient ſurvenir dans les différens Bureaux ſur l'évaluation deſdits fers, Sa Majeſté en a, quant à préſent, fixé la valeur; ſçavoir celle des fers en gueuſe, ſoit en ſaumon ou en plaque unie & non figurée à ſix livres du quintal; celles des fers carrés bâtards, en barres & en verges plates ou rondes, à douze livres; celle des fers en tôle, à cent vingt livres le barril de quatre cens cinquante feuilles doubles, & ſoixante-dix livres celui de quatre cens cinquante feuilles ſimples, enſorte que leſdits fers payeront par quintal; ſçavoir leſdits fers en gueuſe, trois ſols ſix deniers; ceux carrés, bâtards, en barres, verges plates ou rondes, ſept ſols trois deniers; & ceux en tôle de quatre cens cinquante feuilles doubles trois livres douze ſols; & celui de quatre cens cinquante feuilles ſimples, deux livres deux ſols: Ordonne Sa Majeſté que ces droits ſeront perçus uniformement à toutes les ſorties du Royaume, tant des Cinq groſſes fermes que des Provinces réputées étrangeres; dérogeant à cet égard à tous Tarifs, Arrêts & Réglemens à ce contraires.

DU HAVRE, *le 16 Avril* 1764.

Importation.

De Chicheſter, par le Sloup Anglois, *la Fanchon*, Capitaine Charles Griffon, 230 ſacs, 1 panier, 1 caiſſe de farine.

D'Amſterdam, par la Galiotte Hollandoiſe *le Martinus & Dina*, Capitaine Holke Heeller, 131 barrils de gaudron; 100 chaiſes de commodités; 500 barbues; 6 caiſſes de marchandiſes; 1 ſecretaire; 1 coffre; 1 barril; 1 caiſſe; pluſieurs paquets de hardes; 10 mâts; 24 petits mâts, vergues & beauprés; 467 planches.

De la Guadaloupe, par le Navire *le Paquebot*, de la Guadaloupe, Capitaine Frechon, 40 barriques de ſucre terré; 72 balles de coton; 2 quarts, 1 tierçon, 14 ſacs de caffé; 1 grenier de canefice.

De Marſeille, par les Navires *l'Entrepriſe*, Capitaine L. Deferne, de Boulogne, & *la Debora Eliſabeth*, Capitaine Juriam Van Binegou, 208 caiſſes, 1490 demi-caiſſes, 33 tierces caiſſes de ſavon; 3 pieces, 5 barrils d'huile; 29 ſacs d'alun; 30 barriques, 29 caiſſes, 18 balles, 3 jarres, 3 barrils de droguerie; 6 ſacs de noix de galle; 1 barril d'olives; 13 balles de coton filé; 5 ballots de raiſins; 10 caiſſes d'eau de ſenteur & parfum; 2 barrils, 27 caiſſes & paniers, 2 ballots de vin; 70 caiſſes de fruits verds; 22 balles de ſumac; 1 caiſſe de vermichel; 1 d° d'anchois; 84 blocs de marbre; 26 caiſſes de pierre à faulx; 41 balles de roſeaux; 69 balles de pierre ponce; 1 grenier de liége; 2 caiſſes de manne; 12 caiſſes de ſucre de réglisſe; 35 d° de fruits; 33 jarres vuides; 4 balles de laine.

Le Brigantin *le Triton*, Capitaine Maxime Duval, eſt parti pour Rouen.

Navires en armement.

Le Navire neuf *le S. Joſeph*, du port de 140 tonneaux environ, armé de 4 canons & autres menues armes à proportion, 12 hommes d'équipage, Capitaine Jacques Hanguel, eſt actuellement en charge dans ce Port pour aller en droiture à la Martinique, & partira vuide comme plein au commencement de Mai 1764. Ceux qui voudront y paſſer ou y faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront *à Rouen*, à M. Jacques Dany, *au Havre*, à MM. Martel & Compagnie.

Le Navire *le Maréchal de Luxembourg*, du port de 300 tonneaux ou environ, armé de 12 canons & autres menues armes à proportion, 32 hommes d'équipage, Capitaine Jean-Denis Bremont, eſt actuellement en charge en ce Port, & partira au commencement de Mai pour aller en droiture au Cap François. Ceux qui voudront y paſſer ou y faire charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront *à Rouen*, à M. Guillebon & Compagnie; *au Havre*, à MM. G. Prier & Prier freres.

On a lancé à l'eau ce matin la Flutte du Roi *la Couliſſe*; demain on lancera *la Bricolle*, qui eſt conſtruite ſur le même Gabaris. Ces Bâtimens ſont de 650 a 700 tonneaux.

Reſumé des marchandiſes importées dans ce Port pendant le mois de Mars.

Depuis le premier juſqu'au 31 de ce mois incluſivement, il eſt entré 53 Navi-